

12 / Le programme Européen LEADER



Politiques contractuelles

État d'avancement du programme LEADER 2014-2020 : La dotation financière est de 1 681 885 € comprenant une dotation complémentaire obtenue en avril 2022 d'un montant de 149 070 €.

Le programme est piloté par le GAL (Groupe d'Action Locale), composé d'élus, d'institutionnels et de socioprofessionnels. Il se réunit régulièrement pour instruire les dossiers et attribuer les aides financières.



Commerce multi-services à Romagne.



Casiers de la SARL Gargouil à Savigné et Charroux.



Gîte rural de Saint-Gaudent.

Aperçu de projets achevés, portés par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, les Communes et les entreprises



Office de Tourisme de Civray.



SARL Pousset Traiteur à Savigné.



Déchetterie de Couhé, Valence-en-Poitou.

En 2022, 8 dossiers ont été programmés dont 5 projets privés d'entreprises et associations et 4 projets publics. 8 dossiers ont été soldés dont 5 publics et 3 privés.

Pour la fin de programme 2014-2020, le GAL du Civraisien en Poitou a sélectionné 8 dossiers (426 751 €), 3 dossiers sont engagés (50 447 €) et 4 dossiers sont en cours de paiement (101 925 €).

Actuellement, 1 088 496 € ont été redistribués dans le Civraisien en Poitou.

La Communauté de Communes a présenté 12 projets lors de ce programme. À ce jour, elle a reçu 624 333 € de fonds LEADER pour financer ses projets d'investissement et l'ingénierie.

Sur la durée du programme 2014-2020, prolongé jusqu'en 2024, ce sont 40 dossiers au total qui auront été soutenus par les fonds européens, accompagnés de cofinancements du Département, de la Région, de l'État ou autres financeurs.

